Le point sur le GMES

Yves RIALLANT

Depuis 1972, Les satellites d'observation de la terre n'ont cessé d'évoluer au bénéfice d'une surveillance accrue du sol, rendue urgente par une conscience écologique renforcée par les désordres constatés. De nombreux organismes y contribuent dans le cadre de programmes thématiques, nationaux ou internationaux, mais c'est dans leur capacité à collaborer et à offrir de nouveaux services que résident les espoirs les plus récents. En Europe cet espoir s'appelle GMES.

epuis la fin des années soixante, les enjeux relatifs à l'environnement occupent une place croissante dans l'espace public. Ils ont suscité le développement de mouvements sociaux, de réseaux associatifs et de partis politiques. Ils ont progressivement été intégrés, avec une position plus ou moins prioritaire selon les conjonctures et les pays, dans les discours et les programmes politiques et ils sont naturellement présents aux Nations Unies à travers de nombreux programmes, tels que le PNUE "Programme des Nations Unies pour l'environnement".

Surveiller l'environnement n'est que la transposition à l'échelle de la société et de la planète d'un comportement de vigilance auquel notre espèce doit sa survie. Pour apprécier tous les effets, immédiats ou lointains, des interactions entre l'homme et les milieux naturels, on se trouve devant un défi scientifique et technique considérable : pour y répondre, il faut organiser des réseaux, développer des méthodes et des instruments mais aussi mobiliser toutes les parties prenantes et, en raison des coûts, faire des choix : que veut-on protéger ou surveiller en priorité ? Jusqu'où va-t-on ? Qui est responsable ? Qui finance ?

On doit également aborder la question de la coordination entre tous ces réseaux développés pour certains à l'échelon national, et pour d'autres au niveau mondial. Autre aspect du problème pour être efficace il faut arrimer les systèmes de surveillance aux processus décisionnels : plus les informations sont précises et disponibles en temps voulu, plus les décideurs sont en mesure d'agir efficacement, et il est devenu urgent d'agir.

La Conférence de Stockholm, qui s'est fait l'écho de la conscience écologique embryonnaire des années 60, a représenté le premier engagement officiel international tendant à intégrer écologie et développement. La même année, en 1972, le Club de Rome, organisme regroupant des économistes et des scientifiques européens, prenait conscience que les limites de la tolérance de l'environnement aux interventions humaines étaient atteintes et que l'avenir de la planète serait compromis si aucune action n'était entreprise.

Après la Conférence de Rio en 1992, les Nations Unies établirent des priorités en matière de développement durable dans toute leur structure, et travaillèrent à l'élaboration d'accords internationaux et d'instruments juridiques intégrant les principes adoptés lors de la conférence. Les Etats membres s'engagèrent à tenir compte du plan d'action de la conférence de Rio (CNUED) dans leurs institutions, leurs politiques et leurs relations internationales, veillant à prendre en considération l'impact écologique et mondial de leurs décisions. Les organisations non gouvernementales, de même que la communauté scientifique, la société civile et le monde des affaires ont également à y prendre part.

Depuis la fin de la Guerre froide, les agences spatiales se sont largement recentrées sur les questions de sécurité environnementale et participent à l'expansion d'un réseau de satellites équipés de capteurs optiques, infrarouges et radars destinés à la surveillance de la planète. Ces satellites constituent parfois le seul moyen pour recueillir les données indispensables à la compréhension et à la prévision des modifications – d'origine humaine ou naturelle – qui affectent l'atmosphère, les terres et les océans. Cependant, les satellites sont des produits d'entreprises coûteuses, et l'observation planétaire in situ ne l'est guère moins.

Les organisations destinées à coordonner au plan international l'observation et la recherche sont complexes car elles résultent comme on l'a vu d'initiatives venant d'horizons divers, étalées dans le temps, qui s'imbriquent et s'empilent les unes sur les autres, sans que les simplifications et les regroupements qui s'imposent au fil du temps aient toujours été pris en compte. Dans la majorité des pays, ils dépendent financièrement et structurellement de la recherche et cela rejaillit sur les structures des organisations internationales.

Ceci a conduit à un foisonnement de systèmes d'observation de la Terre dont les origines sont multiples. On peut distinguer ceux issus de la prise de conscience récente de l'importance de la question de l'environnement par de grands rassemblements politiques internationaux (G8,...), ceux issus des agences spatiales, ceux issus des agences traditionnelles de l'ONU et ceux qui sont issus de la recherche.

A l'occasion du troisième sommet de la terre en 2005 a été créé pour dix ans le "Groupe d'Observation de la terre GEO", ce groupe *adhoc* a reçu la mission de mettre en place un système global d'observation de la terre dénommé GEOSS.

Tout en gardant l'indépendance de chaque système d'observation existant, in situ ou spatial, il s'agit de garantir leur interopérabilité de façon à les rendre plus efficaces au bénéfice de neuf domaines thématiques de la gestion de l'environnement et des risques, dont le climat, les questions de santé humaine liées à l'environnement, les ressources alimentaires, l'énergie, les ressources en eau, la prévision du temps et les alertes, la

protection des écosystèmes marins et les risques naturels. Le désir de partager les dépenses a joué son rôle dans la décision.

Les objectifs de la politique européenne de l'environnement sont la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, la protection de la santé des personnes, l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles, la protection sur le plan international, des mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement.

Cette politique est fondée sur deux grands principes :

- •le principe de précaution
- •le principe de pollueur-payeur

Pour financer ses actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, l'UE a disposé en 2007 d'un budget de 200 millions d'euros.

Pour assurer le suivi de ses politiques en matière d'Environnement, la Commission et le Parlement ont lancé, en 2005, le projet de Directive INSPIRE visant à doter l'Europe d'une Infrastructure de données géolocalisées homogènes sur le territoire communautaire à des fins de contrôle et parallèlement, poussé par les agences spatiales et repris par

l'agence pour l'Environnement, a été lancé le projet GMES Global Monitoring for Environnement and Security.

INSPIRE est une infrastructure et GMES une offre de service disponible sur cette infrastructure. En fait INSPIRE va devenir un chapitre de GMES.

Une gestion efficace des données et le partage des informations sont les conditions indispensables à la production de services GMES. GMES constituera ainsi un outil essentiel pour accroître l'interopérabilité des systèmes nationaux et favoriser le développement de normes européennes adéquates. GMES favorisera le développement de relations bilatérales entre l'UE et ses partenaires internationaux.

Dans son rôle fédérateur, GMES représentera la principale contribution européenne au plan stratégique décennal de mise en œuvre du réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

Contact

Yves RIALLANT

yves.riallant@afigeo.asso.fr

PUBLICATIONS DE L'AFT

Retourner ce bulletin accompagné du règlement à l'Association Française de Topographie 107, rue de la Boétie - 75008 Paris - Tél. : 01 43 98 84 80 – Fax : 01 42 25 41 07 - Courriel : info@aftopo.org

Titre	Auteur	Qté	PU (TTC)	TOTAL
Sciences géographiques dans l'Antiquité	Raymond d'Hollander		55,10 €	
Mesurer la Terre 300 ans de géodésie	JJ. Levallois		41,10 €	
Lexique topographique			15,20 €	
Total				

Frais de port inclus

M./Mme/Mlle Nom: ______ Prénom: ______

Société ou organisme: ______

Secteur d'activité: ______

Adresse: ______

Code postal: ______ Ville: ______

Tél.: ______ Fax: ________

Règlement par chèque joint, à l'ordre de l'Association Française de Topographie

Je désire recevoir une facture